

Réflexions sur les répercussions de la crise de COVID-19 : Quelques pistes à l'adresse de l'OMD et de ses Membres de la part du Groupe consultatif du secteur privé
(Le 13 avril 2020)

La pandémie de COVID-19 a eu, en très peu de temps, de vastes répercussions sur le commerce transfrontalier, les voyages et les chaînes logistiques à l'échelon mondial. S'il est essentiel de faire tout notre possible pour comprendre les effets de la pandémie et pour trouver des solutions qui répondent aux besoins actuels sur le plan humanitaire, gouvernemental et commercial, il est tout aussi crucial de dégager des meilleures pratiques qui pourraient être utilisées à l'avenir pour répondre à tout incident futur de ce type, d'une manière coordonnée et cohérente au niveau international.

Bien que les gouvernements aient répondu à la crise de manière parfois très différente, les mesures qu'ils ont adoptées ont eu certains effets communs au niveau des frontières entre les pays, du transport terrestre, de l'aviation civile, du transport maritime et des entreprises. Les politiques de fermeture de frontières, les interdictions de voyager, les restrictions sur les exportations, les mesures de distanciation sociale, les divers confinements et arrêts d'activité des entreprises offrant des produits ou des services jugés non essentiels ont eu des effets immédiats. De nombreuses entreprises sont fermées et plusieurs autres ne peuvent fonctionner à plein régime compte tenu des interruptions dans les chaînes logistiques, des limites imposées au niveau des effectifs et des restrictions sociales. Ces mesures ont une incidence à tous les niveaux, tant sur le plan opérationnel que financier, et en dernière instance, elles joueront sur notre capacité à assurer une reprise rapide du commerce mondial.

Le GCSP félicite l'OMD d'avoir enjoint la communauté douanière internationale d'appliquer les procédures et les régimes convenus à l'échelle internationale pour faciliter le mouvement transfrontalier des marchandises, des moyens de transport et des équipages. Nous nous félicitons des initiatives qui ont été lancées pour rassembler et pour communiquer autant d'informations que possible afin de préparer les Membres à la COVID-19. Nous croyons que, tandis que les gouvernements envisagent et étudient différentes possibilités pour gérer cette crise et mettent en place des stratégies et des programmes qui répondent à l'urgence actuelle et qui positionnent les économies nationales en vue de la relance, il est essentiel que le secteur privé puisse apporter sa contribution.

Le GCSP aimerait donc partager ci-après quelques observations mais aussi quelques priorités et principes avec l'OMD et ses Membres, afin que ces derniers puissent les inclure dans leurs réflexions en ces temps peu ordinaires.

I Accélérer le dédouanement des biens essentiels et l'entrée des travailleurs en renfort au maintien des services essentiels

Les transporteurs intervenant dans tous les modes de transport fournissent des services essentiels et vitaux en ces moments difficiles. Nous proposons que les gouvernements reconnaissent en tant que services essentiels les transporteurs et leurs moyens de transport, leurs matériels et équipements, leur personnel et leur équipage, mais aussi les transitaires, les agents en douane et les services de livraison,

notamment en fin de parcours vers la destination finale, afin qu'ils puissent continuer à fournir et à livrer des biens essentiels tels que les fournitures médicales, les produits alimentaires, les biens de l'industrie manufacturière et d'autres produits passant par les chaînes logistiques les plus importantes. Les pilotes, le personnel de bord et les chauffeurs qui n'entrent pas en contact avec le public dans l'exercice de leur fonction et qui ne présentent pas de symptômes du coronavirus devraient être exemptés des exigences locales prévoyant 14 jours de quarantaine.

Le GCSP propose également qu'une liste des biens essentiels soit définie par les organes internationaux compétents, notamment l'OMD et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin de faciliter les envois de secours partout dans le monde. Les gouvernements devraient suspendre les exigences en matière de licence et envisager une exonération intégrale des droits de douane sur ces produits afin d'accélérer leur régime de dédouanement. Tout doit être fait pour garantir que les pays agissent de manière cohérente et acceptent ou reconnaissent cette liste de produits – il s'agit là d'une condition essentielle pour éviter les perturbations des chaînes logistiques (à l'exportation, durant le transit et à l'importation) qui seraient dues à des définitions différentes. Ces biens essentiels couvrent ceux qui ont une incidence directe sur des problèmes ou des situations en rapport avec la flambée de coronavirus ou qui contribuent à atténuer les effets de la pandémie (comme, par exemple, les équipements de protection médicale et individuelle, les appareils médicaux et les fournitures nécessaires pour les infrastructures médicales ainsi que les appareils médicaux nécessaires pour les diagnostics et traitements à distance, tels que les ordinateurs et leurs parties, ou encore d'autres appareils électroniques et de communication). Dans le cas des envois groupés, les inspections matérielles devraient être évitées si elles n'ont pour objet que de déterminer si les marchandises visées sont véritablement essentielles.

En outre :

1. Les administrations douanières et les autres organismes gouvernementaux chargés de régler le mouvement des marchandises à travers les frontières doivent clairement établir une différence entre les produits essentiels et non essentiels et s'assurer que les exigences réglementaires imposées sur les produits essentiels restent souples.
2. Il convient de noter que la souplesse est de rigueur, puisque ce qui peut paraître essentiel le premier jour de la pandémie peut ne plus l'être au cinquantième ou au centième jour.
3. L'exonération de droit devrait être envisagée pour les produits essentiels tels que les fournitures médicales essentielles ainsi que d'autres produits indispensables.
4. Toutes les fournitures et tous les équipements médicaux nécessaires pour atténuer les effets de la crise de COVID-19 devraient bénéficier d'un traitement prioritaire pour traverser les frontières, là où de telles facilités sont possibles sur le plan pratique.
5. Outre les fournitures et les équipements médicaux indispensables, les biens essentiels incluent aussi des fournitures de base telles que les denrées alimentaires, les produits d'hygiène et le carburant, surtout durant les premiers jours de la crise, cette liste étant loin d'être exhaustive. Nous vivons à une époque où nos économies sont intrinsèquement liées et de nombreuses fournitures sont importées. Ces biens devraient également pouvoir circuler à travers les frontières en bénéficiant de procédures et de réglementations simplifiées, compte tenu de la réduction des effectifs, dans le secteur public et privé, chargés du fonctionnement des infrastructures et du mouvement du fret.
6. Là où les infrastructures prévoient des « circuits rapides » ou comptent des dispositifs pouvant être qualifiés de la sorte, ces derniers devraient être utilisés afin d'accorder la priorité au dédouanement des produits essentiels.

II Appliquer les principes de la distanciation sociale aux régimes frontaliers

La sécurité du personnel douanier et des autres services présents aux frontières ainsi que du secteur privé intervenant dans le mouvement et le dédouanement des marchandises constitue un élément vital et doit constituer l'une des plus grandes priorités. Toutes les parties devraient suivre les directives de sécurité édictées dans les différents pays. En outre, les effectifs devraient avoir accès aux EPI (masques et gants, par exemple) pour assurer leur sécurité.

L'une des mesures fondamentales recommandées par l'Organisation mondiale de la santé étant la distanciation sociale, la douane et les autres services présents aux frontières devraient protéger leur personnel et la communauté commerciale en suivant les modalités suivantes :

1. Recourir à l'automatisation, au traitement électronique des données et aux paiements électroniques, en remplaçant tous les processus papier et en évitant de la sorte tout contact physique durant la procédure de dédouanement.
2. Permettre la soumission de données par voie électronique avant l'arrivée des marchandises et lancer l'évaluation des risques aux fins de la mainlevée des envois prioritaires et à faible risque dès l'arrivée.
3. Limiter les inspections matérielles uniquement aux envois identifiés comme présentant un risque élevé à travers l'évaluation des risques.
4. Dans la mesure du possible, accorder un traitement prioritaire « en circuit rapide » aux OEA et à leurs marchandises ainsi qu'aux opérateurs TIR et appliquer le contrôle a posteriori en aval, sur la base des risques, le cas échéant.
5. Accepter les signatures électroniques ou les transmissions par courriel des documents exigeant des signatures originales « à l'encre fraîche ».

III Viser l'efficacité et la simplification dans toutes les procédures de dédouanement

S'il est important, pour le moment, que les douanes et les autres organismes présents aux frontières accordent la priorité aux produits essentiels, les gouvernements ne doivent pas moins s'assurer que les autres envois soient dédouanés rapidement. Nous énonçons ci-après quelques principes généraux importants qu'il conviendrait d'envisager et d'appliquer.

1. Renoncer aux frais d'entreposage pour les marchandises qui n'ont pas été dédouanées à temps ou qui sont retenues.
2. Promouvoir le recours à la gestion coordonnée des frontières.
3. Envisager toute pénalité dans le contexte actuel et renoncer à toutes les pénalités de moindre importance ayant été imposées, et ce pour éviter les retards à la frontière et pour ne pas avoir à retenir les véhicules aux ports pendant de longues périodes de temps.
4. Apporter de la clarté concernant le renvoi de marchandises lorsque les produits ne sont pas livrables comme conséquence de la fermeture des commerces.
5. Simplifier le traitement des OEA, là où cela s'avère utile, en déployant des processus virtuels à cet effet.
6. Réduire le nombre de contrôles durant cette période.
7. Promouvoir l'harmonisation régionale.

Nous aimerions encore formuler deux autres recommandations spécifiques, qui nous paraissent importantes dans la mesure où elles déboucheront non seulement sur une plus grande efficacité aujourd'hui mais qu'elles contribueront par ailleurs à la reprise des activités commerciales et à la relance dans le futur.

Tout d'abord, simplifier les processus et faire preuve d'une certaine souplesse pour le réacheminement des marchandises. Comme conséquence de l'annulation des commandes, certains marchés comptent des stocks de produits qui pourraient être utilisés sur d'autres marchés. De nombreuses références produits (ou codes-barres) sont spécifiques à des marchés donnés, compte tenu des obligations d'étiquetage ou d'autres exigences réglementaires. Dans certains marchés, il est aussi difficile de réacheminer les cargaisons débarquées qui n'ont pas été dédouanées. Dans le contexte actuel, il serait utile que les agences aux frontières facilitent les réacheminements et fassent preuve de plus de souplesse concernant les étiquetages sur leur marché. À défaut, il se peut qu'il soit nécessaire de détruire des produits en parfait état, soit en vertu de la réglementation soit compte tenu de la nature périssable des marchandises en question, comme les denrées alimentaires.

Deuxièmement, éliminer les restrictions sur les conteneurs. Compte tenu des restrictions sur le mouvement ou la manutention/le déchargement des conteneurs transportant des produits non essentiels, le nombre de conteneurs vides disponibles aux exportateurs de marchandises considérées comme essentielles diminue. Si cette tendance se poursuit, tôt ou tard, aucun conteneur vide ne sera plus disponible, ce qui aboutira, par voie de conséquence, à un arrêt du commerce. C'est là un problème très concret, qui nous préoccupe au premier chef.

IV. Appuyer la reprise des activités commerciales et la relance

De nombreuses entreprises devront mettre la clé sous le paillason et nombre d'entre elles seront des petites et moyennes entreprises, dont des importateurs et des exportateurs. Compte tenu de la fermeture des commerces ou des heures d'accès limitées imposées par les autorités, la capacité à générer ou à maintenir des revenus s'amenuise irrémédiablement. Nous proposons ci-après quelques idées pour améliorer la trésorerie de ces entreprises en vue de les préparer à la relance.

1. Prévoir une exonération, une réduction, un report de paiement ou un délai supplémentaire pour ce qui a trait aux droits de douane, aux taxes et aux redevances ainsi qu'à toute autre forme de dette douanière. Lorsque les administrations douanières octroient une exonération, une réduction ou un report de paiement sur les droits, taxes et redevances, cette décision doit être communiquée clairement aux parties prenantes du commerce, qui peuvent ne pas être pleinement conscientes des implications d'une telle disposition, ce qui pourrait les amener à devoir acquitter ultérieurement ces droits pour des montants importants à un moment inopiné.
2. Octroyer des mesures d'aide financière au-delà des éléments couverts sous le point 1 ci-dessus et réduire ou supprimer, par exemple, les redevances pour les licences d'importation requises au titre d'autres réglementations. Une telle mesure est particulièrement importante à un moment où de nombreuses agences gouvernementales devront mener leurs activités en effectif réduit et que nombre de ces licences devront être demandées en personne par les requérants.
3. Suspendre les contrôles ou les inspections périodiques des douanes en 2020 pour les entreprises qui n'ont aucun antécédent de non-conformité.
4. Renoncer aux frais d'intérêt pour les retards de paiement.
5. Prolonger les délais pour l'introduction de réclamations, de recours ou d'autres mesures commerciales.

6. Préparer, mettre à jour et appliquer les mesures pour la continuité des activités et la reprise du commerce afin d'assurer un redémarrage fluide et ordonné des échanges et de la production en temps voulu. Le secteur industriel aura besoin de matières premières, de pièces de rechange et de machines pour produire des biens et des services lorsque les activités économiques reprendront. Les gouvernements en général et les services aux frontières en particulier, parmi lesquels les administrations douanières, devraient prendre des mesures coordonnées afin de s'assurer que les frontières restent ouvertes et que les flux de marchandises puissent les traverser avec une efficacité maximale.
7. Prévoir la possibilité d'organiser des consultations aussi larges que possible avec les interlocuteurs du secteur privé avant la mise en œuvre de nouveaux programmes, compte tenu des défis associés à tout dialogue constructif entre la douane et le secteur privé à un moment de relance économique et en gardant à l'esprit que la communication entre les services gouvernementaux aux frontières et le secteur privé sera un élément vital de cette relance.

Les Membres du Groupe consultatif du secteur privé (GCSP) 2019-2020

Association américaine des exportateurs et importateurs (AAEI)
Association des courtiers en douane des Amériques (ASAPRA)
Baker Hughes
Business Alliance for Secure Commerce (BASC)
Expeditors
Fédération internationale des associations de transitaires (FIATA)
Fédération des associations nationales de courtiers et agents maritimes (FONASBA)
Fonterra
Global Express Association (GEA)
GS1
Huawei
Association internationale du transport aérien (IATA)
IBM
Indelox
Chambre de commerce internationale (ICC)
Fédération internationale des associations des agents en douane (IFCBA)
Union internationale des transports routiers (IRU)
Association internationale des marques de commerce (INTA)
L Brands, Inc.
Michelin
Microsoft
OPORA
Procomex
Pharmaceutical Security Institute (PSI)
Renault-Nissan-Mitsubishi
Association sud-africaine des transitaires (SAAFF)
Saudi Basic Industries Corporation (SABIC)